



Délibération n° 14

Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :  
7.10 – Finances- Divers

Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
12/12/2017

Membres présents : 25 puis 26

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 32 puis 33  
(Arrivée de Mme COUSIN Angélique à  
20 h 00)

Affiché le 20/12/2017

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.

**Absent (s) excusé (s) : 0**

**Absent (s) non excusé(s) : 0**

**Votants** : 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Etals sur le Port d'ETAPLES SUR MER -Tarifs de location pour l'année 2018 et validation de la convention

Rapporteur : Mr Frédéric CADET, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Tarifs de location 2018 et validation de la convention

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs qui seront applicables lors de l'exercice 2018 aux locataires des étals du Port.

**Vu** l'article R 612-2 du Code des ports maritimes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'augmentation du coût des dépenses afférentes au fonctionnement des étals incombant à la charge de la Commune,

**Considérant** la nécessité d'appliquer une majoration de 2 % du loyer des étals,  
**Considérant** l'avis favorable de la Commission de la Marine du 13 Décembre 2017,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- fixer le tarif relatif à la location des étals au montant annuel de 1 795,20 Euros
- valider la convention de location d'étal pour 2018
- autoriser Monsieur le Maire à signer les convention annuelles qui seront conclues avec les locataires.

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-DEL14-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2018